

NOËL DUVAL

NOTE SUR L'ÉPITAPHE DE LEO À RIMINI

(CIL, XI, 549 = DIEHL, ILC, 351)

Cette épitaphe, trouvée en 1863 et publiée immédiatement par L. Tonini (fig. 2) (1), a été reproduite depuis, notamment au CIL, avec des erreurs de lecture. Un article récent de Mlle Cl. Rizzardi sur la chapelle de Saint-André à Rimini (2) permet de contrôler la lecture, grâce à la photographie qui est jointe (fig. 1) avec la transcription suivante:

*Hic repuiescit in / pace Leo cui fuit / conductor domni
nostri anus XX et vi/xit annus XXX et menses / VIII
dies XX et sepultus Maximo vc cons/ule diae Kalen-
d(arum) / juliarum indi/ctione prima.*

L'inscription est datée par le consulat de 523, pendant le règne de Théodoric en Italie (3).

Je pense qu'il convient d'apporter à cette transcription les corrections suivantes:

L. 1: La lettre transcrite P par l'auteur a été transcrite Q par d'autres, notamment De Rossi. Ceux-ci avaient raison: cette

(1) L. TONINI, *La chiesa di Sant'Andrea presso Rimini ossia Relazione degli scavi eseguiti pel comune nel marzo 1863*, dans « Atti e Mem. R. Dep. Storia Patria Prov. Romagna », Bologna 1863, p. 84-86 (avec dessin). Cf. DE ROSSI, dans « Bullettino di Archeologia cristiana », II (1864), p. 15.

(2) Cl. RIZZARDI, *Osservazioni sul distrutto oratorio paleocristiano di S. Andrea di Rimini*, dans *Atti del II Congresso Nazionale di Archeologia cristiana* (Matera, Taranto, Foggia 1969), Rome 1971, p. 389 et fig. 2 p. 399.

(3) A. DEGRASSI, *I fasti consolari dell'Impero romano*, p. 98. L'indiction I coïncide avec la date consulaire. Voir aussi: H. G. PFLAUM, CIL, XI: *Index Consulum*, dans « Studi Romagnoli », XX (1969), p. 437, qui omet pour 527, CIL, XI, 552. On notera que le nom du *Dominus* n'est pas indiqué, sans doute volontairement, en raison du statut ambigu de l'Italie qui continue à faire partie de l'Empire.

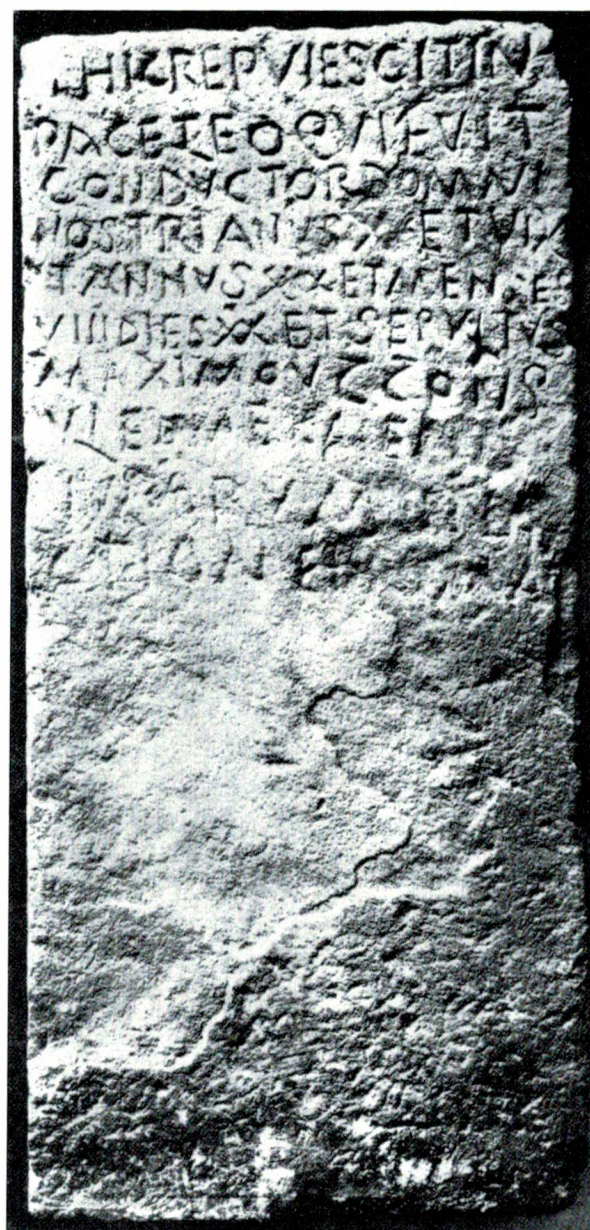


Fig. 1 — Epitaphe de Leo d'après Cl. Rizzardi.

lettre est un Q en écriture courante (cf. *qui*, ligne 2), régularisé par le lapicide.

L. 2: La transcription du Q en écriture courante par un C ne se justifie pas. S'agit-il d'une erreur typographique?

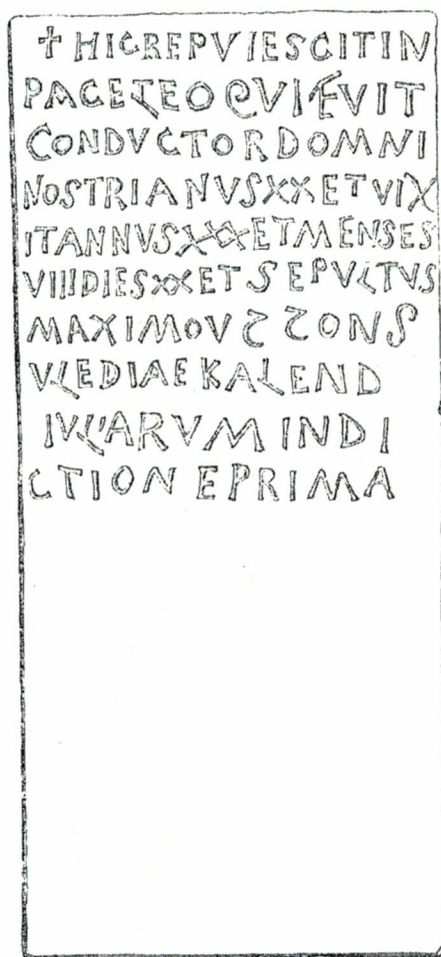


Fig. 2 — Fac-similé de Tonini.

L. 5: Toutes les copies précédentes et le fac-similé de Tonini (fig. 2) donnent 30 ans au conducteur (c'est à dire régisseur des domaines impériaux ou royaux) Léon qui a rempli

ses fonctions pendant 20 ans. Il ne semble pas qu'on ait été sensible à cette contradiction jusqu'à présent (4). Mais, comme dans d'autres cas dont j'ai traité en Afrique (5), elle est due simplement à une erreur de lecture: on voit distinctement sur la photographie que le premier signe considéré comme un X a un appendice perpendiculaire en haut et à gauche (fig. 3): il s'agit



Fig. 3 — Calque du chiffre d'années dans l'âge.

donc d'une ligature LXX plutôt que LXXX. L'âge est dès lors tout à fait conciliable avec la durée des fonctions du conducteur.

L. 7 et suiv.: Pour l'histoire des inscriptions sépulcrales et des habitudes des lapicides, il est intéressant de noter que ces lignes ont été ajoutées et tracées de façon beaucoup plus superficielle et négligée, sans réglure apparemment. Ce détail n'apparaissait pas sur les anciens fac-similés (fig. 2). L'épithaphe aurait été préparée avant la sépulture et c'est après seulement qu'on aurait précisé la date.

(4) Tonini, p. 86, remarque simplement qu'il a obtenu sa charge « ancor garzonetto di appena undici anni ». Diehl note cependant: « aut XX aut XXX corruptus numerus ».

(5) Exemples du prêtre Vitalis de Sbeitla et de l'évêque Melléus d'Haïdra: N. DUVAL, dans « Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France », 1963, p. 60-67. A Haïdra, on avait aussi par erreur attribué 30 ans à l'*illustris* Flavius Silbanius (CIL, VIII, 451 = 11650).